

Annexe contractuelle

Support en unités de compte dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite, d'une durée de 8 ans et 23 jours maximum, à compter du 21 mai 2026, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Code ISIN : FR0014013WU9



Une marque  Le groupe Groupama

→ Heliante Innovation et Transformation Mai 2026

Éligible dans le cadre
du Plan d'Épargne
Retraite
Gan Nouvelle Vie

SOMMAIRE

- ▶ Annexe à la notice d'information du Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie _____ p. 1
- ▶ Fiche technique retraite du support Heliante Innovation
et Transformation Mai 2026 _____ p. 2
- ▶ Avertissement final _____ p. 4
- ▶ Document d'Informations Clés de Groupama Trésorerie, support de sortie
à l'échéance de Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 _____ p. 6
- ▶ Souscription au support Heliante Innovation et Transformation Mai 2026

ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE GAN NOUVELLE VIE

Le support temporaire en unités de compte **Heliante Innovation et Transformation Mai 2026** est ajouté au Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie. Sa période de commercialisation est du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026. Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 est émis le 5 janvier 2026. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 8 ans et 23 jours maximum, à compter du 21 mai 2026. Son échéance finale est le 13 juin 2034.

Chaque année, Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Disponibilité du prospectus — Le support décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique complète. La documentation juridique du support qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Final Terms) inscrites dans le cadre du programme dénommé « J.P. Morgan Structured Securities Programme for the issuance of Notes, Warrants and Certificates » approuvé et publié le 17 avril 2025 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2541309>), suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Final Terms) (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2579444>) sont disponibles à l'adresse suivante: <https://jpmorgan.com> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne, sur simple demande. La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce Titre de Crédit peut être consultée et téléchargée sur le site <https://priips.jpmorgan.com/priips/document/FR0014013WU9/fr/pop> ou peut être obtenue sur simple demande auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne.
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial placée sur le support Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 est directement investie sur le support.
- Les versements et les réinvestissements suite à arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.

• L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans et 23 jours, toutes les opérations de rachat⁽²⁾ ou d'arbitrage sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance, feront l'objet d'une pénalité de 3,50% du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat au décès de l'assuré.

- Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
- Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du support Heliante Innovation et Transformation Mai 2026.
- À l'échéance (anticipée ou finale) de Heliante Innovation et Transformation Mai 2026, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion déléguée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion déléguée en cours au jour de l'échéance⁽¹⁾. À défaut, l'arbitrage se fera vers le support monétaire Groupama Trésorerie code ISIN FR0000989626 dont le Document d'Informations Clés se trouve en page 6 de cette annexe.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

Épargne constituée sur Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 dans le cadre de votre contrat.

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.

Pendant toute la durée de vie du support, la valeur de l'unité de compte est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.

- L'Assureur recommande Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans et 23 jours, et dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie
- **Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 s'adresse aux investisseurs⁽³⁾ recherchant un potentiel de performance lié aux marchés actions en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat⁽²⁾, arbitrage, liquidation retraite, transferts ou décès).**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 pour chaque investisseur⁽³⁾ dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur⁽³⁾, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.
- Il est également recommandé à l'investisseur⁽³⁾ de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

⁽¹⁾ En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance de Heliante Innovation et Transformation Mai 2026, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion déléguée au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion.

⁽²⁾ Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

⁽³⁾ L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026

• Instrument financier: Titre de créance, dont l'utilisation des fonds est alignée sur les Principes applicables aux Obligations Vertes de l'International Capital Market Association (ICMA), de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et un risque de perte en Capital partielle à la date d'échéance.

• Titre de créance dont l'utilisation des fonds est alignée sur les Principes applicables aux Obligations Vertes de l'International Capital Market Association (ICMA): Un montant équivalent aux fonds levés par les titres Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 sera alloué aux projets verts éligibles de JP Morgan Chase (bâtiments verts, énergies propres et renouvelables, transports durables) tel que détaillé en page 7 de la brochure commerciale.

• Donation: Un montant équivalent à 0,20% du total des titres Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 effectivement placés sera versé à l'association des Compagnons du Devoir. Ce don est destiné à soutenir les objectifs généraux de l'association des Compagnons du Devoir, lui permettant de mener à bien ses initiatives de manière efficace.

• Émetteur: JPMorgan Structured Products B.V. entité de droit néerlandais.

• Garant de la formule: JPMorgan Chase Bank, N.A.⁽¹⁾.

• Code ISIN: FR0014013WU9

• Sous-jacent: Indice Solactive Innovation & Transformation Leaders 5% AR (Code Bloomberg: SOINNOV5 Index).

• Devise: EUR.

• Cotation: Marché du Luxembourg.

• Valorisation: Hebdomadaire, disponible sur Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.

• Double valorisation: Une double valorisation est établie tous les 15 jours par Refinitiv. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de J.P. Morgan SE.

• Marché secondaire: Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%.

• Commissions de distribution: Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créances, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est composée d'une commission initiale et d'une commission récurrente. La commission initiale est incluse dans le prix d'achat des Titres de Crées et n'excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des Titres de Crées exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission initiale sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de Crées par les investisseurs⁽³⁾. La commission récurrente de 1,00% maximum par an sera versée à l'intermédiaire financier pendant toute la durée de vie des Titres de Crées. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.

• Montant de l'émission: 50 millions d'euros

• Valeur Nominale: 1000 euros.

• Garantie du Capital: Pas de garantie du Capital, ni en cours de vie, ni à la date d'échéance.

• Période de commercialisation: Du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.

• Prix de souscription⁽²⁾ : Il progressera chaque semaine de façon constante, de 99,56% le 5 janvier 2026 à 100,00% le 21 mai 2026.

• Date d'émission du support: 5 janvier 2026.

• Date d'observation initiale: 21 mai 2026.

• Dates d'observation annuelle: 14 mai 2027 ; 15 mai 2028 ; 15 mai 2029 ; 14 mai 2030 ; 14 mai 2031 ; 14 mai 2032 ; 13 mai 2033.

• Dates de remboursement anticipé automatique: 11 juin 2027 ; 12 juin 2028 ; 12 juin 2029 ; 11 juin 2030 ; 11 juin 2031 ; 11 juin 2032 ; 10 juin 2033.

• Date d'observation finale: 15 mai 2034.

• Date d'échéance: 13 juin 2034.

• Niveau initial: Niveau de clôture de l'Indice à la date d'observation initiale.

⁽¹⁾ Notations de crédit du Garant en vigueur au 24 novembre 2025: Standard Poor's AA- / Moody's Aa2 / Fitch AA. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽²⁾ Prix de souscription: 99,56% (le 5 janvier 2026), 99,57% (du 6 janvier 2026 au 9 janvier 2026), 99,59% (du 12 janvier 2026 au 16 janvier 2026), 99,62% (du 19 janvier 2026 au 23 janvier 2026), 99,64% (du 26 janvier 2026 au 30 janvier 2026), 99,66% (du 2 février 2026 au 6 février 2026), 99,68% (du 9 février 2026 au 13 février 2026), 99,71% (du 16 février 2026 au 20 février 2026), 99,73% (du 23 février 2026 au 27 février 2026), 99,75% (du 2 mars 2026 au 6 mars 2026), 99,77% (du 9 mars 2026 au 13 mars 2026), 99,80% (du 16 mars 2026 au 20 mars 2026), 99,82% (du 23 mars 2026 au 27 mars 2026), 99,86% (du 30 mars 2026 au 7 avril 2026), 99,87% (du 8 avril 2026 au 10 avril 2026), 99,89% (du 13 avril 2026 au 17 avril 2026), 99,91% (du 20 avril 2026 au 24 avril 2026), 99,94% (du 27 avril 2026 au 4 mai 2026), 99,97% (du 5 mai 2026 au 11 mai 2026), 99,98% (du 12 mai 2026 au 15 mai 2026), 100,00% (du 18 mai 2026 au 21 mai 2026).

⁽³⁾ L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

Avantages

- **Un gain de 10 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, depuis la date d'observation initiale⁽³⁾ (le 21 mai 2026):**

- si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7;
- ou, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à la date d'observation finale⁽³⁾ en année 8;
- dans les deux cas ci-dessus, si les conditions de versement du gain de 10% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain versé correspond au gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes (**effet mémoire**).

- **Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement de 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la Valeur Initiale** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7.

- **En l'absence de remboursement anticipé automatique**, et dès lors qu'à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25% par rapport à son niveau initial⁽³⁾, **un remboursement de 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa Valeur Initiale à la date d'échéance⁽³⁾**.

Inconvénients

- **Les gains sont plafonnés à 10 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée**, même si la performance de l'Indice est supérieure.

- **Le rendement de Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 à la date d'échéance⁽³⁾ est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de 100 % et de 75 % de son niveau initial⁽³⁾.**

- **L'investisseur⁽⁸⁾ ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 1 an et 21 jours à 8 ans et 23 jours maximum.

- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5% par an. **Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.**

- **Les gains éventuels ne sont pas capitalisés.**

- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital:**

- en cas de sortie anticipée⁽⁵⁾⁽⁶⁾ (rachat⁽⁷⁾, arbitrage ou décès) avant la date d'échéance⁽³⁾;

- ou, en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou défaut de paiement, de faillite ou mise en résolution du Garant.

- **Il existe un risque de perte partielle en capital pouvant aller jusqu'à 75 % de la Valeur Initiale:**

- à la date d'échéance⁽³⁾, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25% par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

- **Le support est également soumis au risque lié à l'inflation. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du support.**

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer à la fiche technique récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 2).

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau Initial⁽³⁾, observé à la Date d'Observation Initiale le 21 mai 2026, et son niveau à la Date d'Observation Annuelle⁽³⁾ ou à la Date d'Observation Finale⁽³⁾, exprimée en pourcentage de son Niveau Initial⁽³⁾.

(5) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans et 23 jours, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(6) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance⁽³⁾ ou avant la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ effective, ou, en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou défaut de paiement, de faillite ou mise en résolution du Garant.

(7) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

(8) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 13 juin 2034, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le support est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Les investisseurs⁽¹⁾ doivent, avant de prendre une décision d'investissement, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle.

Pour une information complète sur le support, les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à lire le Prospectus de Base disponible à l'adresse <https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2541309> et notamment la section « Facteurs de Risques » afin de pleinement comprendre les risques potentiels associés au support. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs:

FACTEURS DE RISQUES

Risque lié au titre de créance dont l'utilisation des fonds est alignée sur les Principes applicables aux Obligations Vertes de l'International Capital Market Association (ICMA) —

Bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de ces émissions de titres de créance dont l'utilisation des fonds est alignée sur les Principes applicables aux Obligations Vertes de l'International Capital Market Association (ICMA) pour financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts tels que définis par le « Sustainable Bond Framework » de JPMorgan Chase⁽²⁾⁽³⁾, il ne peut être exclu qu'ils n'y répondent pas de manière effective et/ou que les produits nets ne seront pas intégralement alloués aux prêts éligibles pendant l'ensemble de la durée des titres de créance.

Risque de crédit — Les investisseurs⁽¹⁾ prennent un risque de crédit sur l'Émetteur du Titre et sur le Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du Capital.

Risque de marché — Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité — Ce support comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du support. Il se peut que l'investisseur⁽¹⁾ ne soit pas en mesure de vendre facilement le support ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de perte en capital — Le support présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des Titres de Crées avant la date d'échéance⁽⁴⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé⁽⁴⁾ effective) et un risque de perte en capital partielle à la date d'échéance⁽⁴⁾. La valeur de remboursement du support peut être inférieure à la Valeur Initiale. Dans le pire des scénarios, les investisseurs⁽¹⁾ peuvent perdre jusqu'à la totalité de la Valeur Initiale.

Risque de conflit d'intérêts — L'Agent de Calcul est J.P. Morgan Securities plc. Il existe donc un conflit d'intérêts potentiel en ce qui concerne les Titres, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les Titres. Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

Risque relatif à l'inflation — Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du support, le rendement « réel » du support, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Informations importantes — Le support s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs⁽¹⁾ et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du support figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs⁽¹⁾ sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du support telle que renseignée à la rubrique « Disponibilité du prospectus » ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Programme relatif au support. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du support, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs⁽¹⁾ de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le support et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le support notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de l'Émetteur ni du Garant pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. L'Émetteur ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le support.

Disponibilité du prospectus — Le support décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique complète. La documentation juridique du support qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Final Terms) inscrites dans le cadre du programme dénommé « J.P. Morgan Structured Securities Programme for the issuance of Notes, Warrants and Certificates » approuvé et publié le 17 avril 2025 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2541309>), suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Final Terms) (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2579444>) sont disponibles à l'adresse suivante: <https://jpmorgan.com> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne, sur

⁽¹⁾ L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

⁽²⁾ Le « Sustainable Bond Framework » de JPMorgan Chase & Co. et ses filiales est disponible sur : <https://www.jpmorganchase.com/content/dam/jpmc/jpmorgan-chase-and-co/documents/jpmc-sustainable-bond-framework.pdf>.

⁽³⁾ Cadre des Obligations Durables.

⁽⁴⁾ Veuillez vous référer à la fiche technique récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 2).

simple demande. La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce Titre de Créance peut être consultée et téléchargée sur le site <https://priips.ipmorgan.com/priips/document/FR0014013WU9/fr/pop> ou peut être obtenue sur simple demande auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne.

Commercialisation dans le cadre du plan d'épargne retraite — L'Instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du plan d'épargne retraite (ci-après le « plan d'épargne retraite »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au plan d'épargne retraite. L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L.411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Données de marché — Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat par J.P. Morgan SE — J.P. Morgan SE offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à J.P. Morgan SE étant déterminées de bonne foi par J.P. Morgan SE. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), J.P. Morgan SE anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de J.P. Morgan SE. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par J.P. Morgan SE.

Informations importantes concernant vos placements et les conflits d'intérêts potentiels — Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque le Garant ou l'une de ses filiales (collectivement, « J.P. Morgan ») est incité d'un point de vue économique ou autre, ou est susceptible de l'être, à agir dans son propre intérêt dans le cadre de sa gestion des portefeuilles de ses clients. Des conflits peuvent par exemple se produire (dans la mesure où votre compte autorise de telles activités) dans les cas suivants: (1) lorsque J.P. Morgan investit dans un produit d'investissement, tel qu'un fonds commun de placement, un produit structuré, un compte géré séparément ou un hedge fund créé ou géré par le Garant ou une filiale; (2) lorsqu'une entité J.P. Morgan obtient des services, tels que l'exécution et la compensation des ordres, auprès d'une filiale; (3) lorsque J.P. Morgan perçoit un paiement en contrepartie de l'achat d'un produit d'investissement pour le compte d'un client ou (4) lorsque J.P. Morgan perçoit le paiement en contrepartie de services fournis (dont les services aux actionnaires, de comptabilité ou de dépôt) au titre des produits d'investissement achetés pour le portefeuille d'un client. D'autres conflits peuvent survenir en raison des relations que J.P. Morgan entretient avec d'autres clients ou lorsque J.P. Morgan agit pour son propre compte.

Bien que nos stratégies gérées en interne concordent généralement avec nos perspectives et notre connaissance des processus d'investissement, ainsi qu'avec la philosophie mise en pratique en matière de risque et de conformité de la société, il est important de rappeler que J.P. Morgan perçoit des commissions globales plus élevées lorsque des stratégies gérées en interne sont sélectionnées. Vous pouvez choisir d'exclure les stratégies gérées par J.P. Morgan (autres que les avoirs bancaires et fonds de liquidités) dans certains portefeuilles.

Restrictions générales de vente — Il appartient à chaque investisseur⁽¹⁾ de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des États-Unis au sens de la Régulation S) — Les titres de créance (et la garantie associée) n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux États-Unis en vertu du Securities Act of 1933, telle que modifiée (la « Loi »), et ne peuvent à aucun moment être proposés, vendus, mis en gage, assignés, livrés, transférés, échangés, exercés ou rachetés aux États-Unis pour le compte ou au bénéfice de toute « U.S. Person » (telle que définie dans la Loi ou dans le US Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié). Les titres de créance (et la garantie associée) sont offerts et vendus en dehors des États-Unis à des personnes non américaines sur le fondement de la réglementationS en vertu de la Loi (ou, dans le cas de la garantie associée peuvent également être offerts et vendus en fonction de l'exemption des exigences d'enregistrement de la Loi prévue par l'article 3 (a) (2) de celle-ci et en conformité avec la réglementationS telle qu'incorporée dans les réglementations du « U.S. Comptroller of the currency ») et ne peuvent juridiquement ou de fait être la propriété de toute « U.S. Person ».

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) — Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée: afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Avertissement relatif à Solactive — L'Instrument financier n'est pas parrainé, promu, vendu ou soutenu de toute autre manière par Solactive AG et Solactive AG ne donne aucune garantie ou assurance expresse ou implicite quant aux résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou du Prix de l'Indice à tout moment ou à tout autre égard. L'Indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG fait ses meilleurs efforts pour s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Émetteur, Solactive AG n'a aucune obligation de signaler des erreurs dans l'Indice à des tiers, y compris, mais sans s'y limiter, aux investisseurs⁽¹⁾ et/ou aux intermédiaires financiers du produit. Ni la publication de l'Indice par Solactive AG, ni la concession d'une licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice aux fins d'utilisation en lien avec l'Instrument financier ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans cet instrument financier, ni ne représentent en aucune manière une assurance ou un avis de Solactive AG concernant tout investissement dans cet instrument financier.

⁽¹⁾ L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant, les pires moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 mois Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 3 mois
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	60 €
	Rendement moyen	-99,36 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	60 €
	Rendement moyen	-99,36 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 540 €
	Rendement moyen	-4,57 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 650 €
	Rendement moyen	-3,52 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 07/2022 et 10/2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 02/2024 et 05/2024. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 05/2019 et 08/2019.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincts de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	452 €
Incidence des coûts*	4,52 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,04 % avant déduction des coûts et de -4,48 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 3 mois
Coût d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coût de sortie	4,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	398 €
Coûts récurrents estimés		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,13 % de la valeur de votre investissement par an.	3 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,02 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	1 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 3 mois

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Le plan d'épargne retraite Gan Nouvelle vie
est assuré par **Groupama Gan Vie**
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest
CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09**



Une marque  Le groupe  Groupama

HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026



Affaire nouvelle/Versement libre Arbitrage Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Nouvelle Vie

Je (nous) soussigné(s)

Nom

En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom

demeurant: N°

Rue

Code postal

Ville

Téléphone fixe

Portable

E-mail

Prénom

Prénom

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant: l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Innovation et Transformation Mai 2026, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans et 23 jours maximum, disponible à la souscription du 1^{er} janvier au 30 avril 2026. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice Solactive Innovation & Transformation Leaders 5% AR. L'Indice est un indice statique composé de 20 entreprises internationales de premier plan issues des secteurs des Technologies de l'Information, de l'Industrie, de la Santé et des Finances. À chaque rebalancement trimestriel, l'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière de chacune des 20 actions qui le composent, dans la limite de 10% maximum par action, et avec une pondération totale des actions américaines plafonnée à 60%.

■ **Heliante Innovation et Transformation Mai 2026**, dont la durée est de 8 ans et 23 jours maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation annuelle, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 21 mai 2026. La valeur finale du support est alors égale à 100% de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 10,00% brut⁽¹⁾ par année écoulée depuis sa date d'observation initiale.

■ Si **Heliante Innovation et Transformation Mai 2026** se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à:

- ▶ 180% brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial;
- ▶ ou 100% brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 25% (inclus) par rapport à son niveau initial;
- ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25% si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽¹⁾ à l'échéance du support en unités de compte **Heliante Innovation et Transformation Mai 2026**:

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽¹⁾	TRA net ⁽²⁾ Gan Nouvelle Vie	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽¹⁾	TRA net ⁽²⁾ Gan Nouvelle Vie
1	10,00%	9,43%	8,38%	Avec Indice ≥ 100 %	80,00%	7,56%	6,52%
2	20,00%	9,23%	8,19%	Avec Indice < 100 % et ≥ 75% : - 20 %	0,00%	0,00%	- 0,96%
3	30,00%	8,95%	7,90%	Avec Indice < 75% : - 43 %	- 18,00%	- 2,43%	- 3,36%
4	40,00%	8,64%	7,60%				
5	50,00%	8,34%	7,30%				
6	60,00%	8,06%	7,02%				
7	70,00%	7,81%	6,77%				

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier):

- ▶ Quelle est la durée maximale du support? 1 an 5 ans 8 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 5, combien de gains sont acquis? 2 5 8
- ▶ Sur quel indice repose le support? CAC 40® S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR Solactive Innovation & Transformation Leaders Index 5% AR
- ▶ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire? oui non
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support? oui non
- ▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir de la première année? oui non
- ▶ Le gain annuel potentiel est-il? brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux
- ▶ Si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, quelle serait la perte brute sur mon capital investi? 5% 25% 30%

Je certifie avoir été informé:

- ▶ que l'Assureur recommande Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans et 23 jours, et dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée⁽³⁾ (rachat⁽⁴⁾, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans et 23 jours, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 10,00% brut⁽¹⁾ par an. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À:

Le:

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Emetteur et/ou du Garant. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (21 mai 2026) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2026. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans et 23 jours, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par décès) avant son échéance finale. (4) Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Le plan d'épargne retraite Gan Nouvelle vie
est assuré par **Groupama Gan Vie**
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest
CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09**



Une marque  Le groupe  Groupama

HELIANTE INNOVATION ET TRANSFORMATION MAI 2026

Affaire nouvelle/Versement libre Arbitrage Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Nouvelle Vie

Je (nous) soussigné(s)

Nom Prénom
 En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom Prénom
 demeurant: N° Rue
 Code postal Ville
 Téléphone fixe Portable E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant: l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Innovation et Transformation Mai 2026, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans et 23 jours maximum, disponible à la souscription du 1^{er} janvier au 30 avril 2026. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice Solactive Innovation & Transformation Leaders 5% AR. L'Indice est un indice statique composé de 20 entreprises internationales de premier plan issues des secteurs des Technologies de l'Information, de l'Industrie, de la Santé et des Finances. À chaque rebalancement trimestriel, l'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière de chacune des 20 actions qui le composent, dans la limite de 10% maximum par action, et avec une pondération totale des actions américaines plafonnée à 60%.

■ **Heliante Innovation et Transformation Mai 2026**, dont la durée est de 8 ans et 23 jours maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation annuelle, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 21 mai 2026. La valeur finale du support est alors égale à 100% de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 10,00% brut⁽¹⁾ par année écoulée depuis sa date d'observation initiale.

■ Si **Heliante Innovation et Transformation Mai 2026** se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à:

- ▶ 180% brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial;
- ▶ ou 100% brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 25% (inclus) par rapport à son niveau initial;
- ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25% si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽¹⁾ à l'échéance du support en unités de compte **Heliante Innovation et Transformation Mai 2026**:

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽¹⁾	TRA net ⁽²⁾ Gan Nouvelle Vie	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽¹⁾	TRA net ⁽²⁾ Gan Nouvelle Vie
1	10,00%	9,43%	8,38%	Avec Indice ≥ 100 %	80,00%	7,56%	6,52%
2	20,00%	9,23%	8,19%	Avec Indice < 100 % et ≥ 75% : - 20 %	0,00%	0,00%	- 0,96%
3	30,00%	8,95%	7,90%	Avec Indice < 75% : - 43 %	- 18,00%	- 2,43%	- 3,36%
4	40,00%	8,64%	7,60%				
5	50,00%	8,34%	7,30%				
6	60,00%	8,06%	7,02%				
7	70,00%	7,81%	6,77%				

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier):

- ▶ Quelle est la durée maximale du support? 1 an 5 ans 8 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 5, combien de gains sont acquis? 2 5 8
- ▶ Sur quel indice repose le support? CAC 40® S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR Solactive Innovation & Transformation Leaders Index 5% AR
- ▶ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire? oui non
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support? oui non
- ▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir de la première année? oui non
- ▶ Le gain annuel potentiel est-il? brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux
- ▶ Si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, quelle serait la perte brute sur mon capital investi? 5% 25% 30%

Je certifie avoir été informé:

- ▶ que l'Assureur recommande Heliante Innovation et Transformation Mai 2026 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans et 23 jours, et dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée⁽³⁾ (rachat⁽⁴⁾, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans et 23 jours, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 10,00% brut⁽¹⁾ par an. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À:

Le:

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Le plan d'épargne retraite Gan Nouvelle vie
est assuré par **Groupama Gan Vie**
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest
CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09**



Une marque  Le groupe  Groupama